

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 mai 2013

Présents : 10

Absents : Pierre Diviani, Pascale Jabelin,

Absents excusés : François Tricoire (pouvoir à Patrick Hervé), Marie-Thérèse Ponce (pouvoir à Marie-Thérèse Breyton).

Secrétaire : Patrick Hervé.

Ouverture de la séance : 20h40

Quelques informations en introduction :

- Choix définitif du terrain pour l'installation de la station d'épuration (accord de la Police de l'Eau)
- Fin des travaux à la Chapelle Saint Pierre (des inconnus par se sont introduits par effraction dans la Chapelle : mais rien n'a été volé).
- Visite d'inspection du Jardin botanique : avis très positif des visiteurs.
- Fermeture de la décharge de German programmée en septembre prochain.
- Le 24 mai courant, la Médaille de la Famille sera attribuée à Mme Laurence Allies, maman de six enfants.
- Baisse de la population de Chabrillan observée à l'issue du dernier recensement (653 hts versus 686).

### **Délibération 1 –**

A la suite de la présentation du bilan financier de l'année 2012 de l'Association des Jeunes de Chabrillan, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 500 €.

Après le vote du Conseil Municipal :

- Pour : 12, Abstention : 1.

### **Délibération 2 –**

Décision modificative – Diminution des crédits ouverts au 022 : - 500 €

Augmentation des crédits ouverts au 6574 : + 500 €

### Action sociale.

Depuis la loi du 19/02/2007, l'action sociale est devenue un droit pour les agents territoriaux, au même titre que les agents de l'Etat et de la Fonction Publique Hospitalière. Toutes les collectivités territoriales sont tenues de mettre en œuvre des prestations d'action sociale au bénéfice de leurs agents afin d'améliorer leurs conditions matérielles et morales. Il leur est possible d'en confier la gestion à des associations loi 1901 comme le CNAS, organisme de portée nationale proposant à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aide, secours, prêts sociaux, réservation de vacances.....). Une cotisation égale à 0.86 % de la masse salariale doit lui être versée. Toutefois, la participation ne peut être inférieure à 193.85 €, ni supérieure à 265.27 € par agent.

Après débat, le Conseil Municipal décide de reporter ultérieurement sa décision afin de se documenter sur les propositions du FNASS, autre association loi 1901, et organisme similaire au CNAS.

### ZPPAUP / AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Un débat a eu lieu au sein du Conseil Municipal qui a décidé d'ajourner sa décision.

### Urbanisme.

Dépôt de 3 permis de construire pour différents aménagements et une demande de permis de construire

pour la pose de panneaux solaires.

Vente d'une maison.

PLU : revue du dossier. Trois zones de construction sont envisagées ; la discussion est en cours avec les Bâtiments de France et Madame Prax (ce qui est à l'origine de l'ajournement de la décision concernant la transformation de la ZPPAUP en AVAP).

Début des travaux dans le village en juin.

- mur du calvaire
- les 2 calades
- le toit du lavoir
- achèvement de la réfection du mur du cimetière.
- aménagement de la jachère
- mur sur la Place Barnier
- volets de l'école du bas
- programme voirie, en particulier aménagement de la descente de la Croze.

### Assainissement.

Echéancier.

- l'acquisition du terrain pour l'installation de la station d'épuration permettra de finaliser le dossier en octobre prochain.
- Choix d'un Bureau d'Etudes dans les prochaines semaines. Les travaux pourraient être entrepris avant l'été 2014.

Ce projet comportera la mise en place d'un réseau d'eau potable destiné aux habitations du Quartier la Plaine.

### Informations :

- Assemblée Générale de l'ADMR
- Forum des associations qui s'est tenu au Cafébibliothèque le 5 mai dernier : succès de la rencontre, 12 associations étaient représentées. Merci à Camille pour l'organisation.
- La mise en place des nouveaux rythmes scolaires se heurte à quelques difficultés : aménagement des plages horaires, contenu éducatif requérant un personnel qualifié, coût pour la Commune = 15.000€.
- Réunion au sujet de l'ambrosie, à Die le 24 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h40.